

Lucerne, juillet 2026

À l'attention des groupes de vol à voile
de la Fédération suisse de vol à voile

INVITATION AU COURS DE PERFECTIONNEMENT (CP/BFK) 2027 «Introduction au vol en montagne» à Samedan

Dates	Du lundi 14 juin au vendredi 25 juin 2027, sans interruption. Il est également possible de participer uniquement pour une semaine (merci de préciser dans les commentaires lors de l'inscription s'il s'agit de la première semaine ou de la deuxième semaine)
Lieu	Aérodrome de Samedan (LSZS). À Samedan, on ne peut que décoller qu'au treuil.
Hébergement	le camping Gravatscha (www.camping-gravatscha.ch) se trouve juste à côté de l'aéroport de Samedan. Pour organiser un hébergement privé, le mieux est de consulter le lien www.engadin.ch.
Effectif	Le nombre maximal de participants est limité à 20 pilotes.
But du cours	Les participant(e)s comprennent les bases théoriques et pratiques d'un vol sûr en montagne et peuvent les appliquer dans la pratique.
Participation	Ce cours s'adresse à des pilotes ayant peu ou pas d'expérience dans les Alpes.
Conditions	Licence EASA SPL et Médical valable. Affiliation à la Fédération suisse de vol à voile (de par le groupe de vol à voile). Présence pour toute la durée du cours. Alors qu'aucune extension n'est requise pour l'usage du treuil lors des vols sur biplace, les conditions suivantes s'appliquent pour l'emploi d'un planeur monoplace amené au cours: • L'extension pour le départ au treuil doit être effectuée avant le cours; • L'initiation pour le départ au treuil et un entraînement de vol d'au moins 10 heures, durant les 12 derniers mois, doivent avoir été effectués sur le monoplace emmené; • La condition pour voler sur le monoplace emmené est l'autorisation par 2 instructeurs après 6 journées de vol en double commande. Tous les participants doivent avoir une assurance accident privée (ou être assurés contre les ANP). Les participants ne sont assurés pour AUCUN RISQUE par la Fédération suisse de vol à voile.
Contenu du cours	Théorie, formation en biplace, et ensuite, <i>si qualification adéquate</i>, pratique en monoplace (si un monoplace est emporté). Aucun vol de distance dans les Alpes ne sera effectué.
Planeurs	Equipement: FLARM, un système d'oxygène (O₂) fonctionnel avec une bouteille pleine (dans les biplaces, système d'oxygène pour 2 pilotes; les instructeurs n'amènent que leur propre canule nasale) et un ELT (406 MHz ou 121.5 MHz) avec déclenchement automatique monté fixement. Les PLB (Personal Location Beacon) ne sont pas autorisés par l'aérodrome de Samedan, même si l'adresse HEX de l'avion est programmée dans le PLB.
Inscription	Au moyen du formulaire ci-joint, à l'adresse e-mail registration (at) sfvs-fsvv.ch ou par la poste au responsable administratif (Adresse selon le formulaire d'inscription).
Délai d'inscription	31 janvier 2027 (les frais de participations seront facturés peu après).
Coûts	Frais de participation: CHF 800.-; CHF 350.- pour les participants jusqu'à 25 ans révolus. Les frais de cours comprennent une contribution de 50 francs au fonds casco de l'ASFR, qui sert à couvrir la franchise d'assurance des avions loués. En cas de participation d'une seule semaine, les frais de cours sont réduits. Les frais couvrent une partie des coûts suivants: instructeurs (défraiements), biplaces (location, transport, oxygène, etc.) et administration. Les coûts non-couverts sont pris en

charge par la Fédération Suisse de vol à voile.

Les participants paient eux-mêmes leurs taxes de décollage de CHF 40.- par départ (achat de ticket de départ auprès du responsable administratif).

Confirmation

Après réception de l'inscription, la FSVV vous enverra une confirmation d'**inscription** dans un délai d'une semaine. Si vous ne recevez pas de confirmation d'**inscription**, veuillez contacter votre président ou vous annoncer immédiatement auprès du «registration office» de la FSVV (**registration (at) sfvs-fsvv.ch**). Une confirmation de **participation** ou un refus (s'il y avait trop d'inscriptions) ne sera envoyée qu'après l'expiration du délai d'inscription.

Sécurité

La direction du cours porte une part de responsabilité pour la *sécurité et la santé* des participants. Pour cette raison, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent:

FLARM

Au moins la **version 7.44** du logiciel, banque de données actuelle des obstacles Suisse ou Alpes. *Au moyen d'une analyse de portée actuelle de FLARM (pas plus que 12 mois), le pilote ou l'exploitant du planeur démontre que la portée du système incorporé FLARM est supérieure au «minimal safe range» recommandé par FLARM Technology AG.*

- Puissance de réception: [Analyse de couverture réception - FLARM](#)
- Puissance d'émission: [Analyse de couverture émission - FLARM](#)

Pour les appareils FLARM intégrés à LXNAV, par exemple le LX9000PF, il convient, contrairement à ce qui est indiqué ci-dessus, de vérifier la puissance de réception à l'aide de l'outil LXNAV.

- Puissance d'émission: [LX-FLARM Analyse de couverture réception](#)

Les modes Stealth et No-Track **NE** doivent **PAS** être activés (***S'ils sont activés, le service Search-and-Rescue (SAR), basé sur les données reçues par les stations au sol, n'est alors pas possible***). Le planeur doit être enregistré sous ddb.glidernet.org dans la DataBase des Devices de l'OGN. L'identification et le tracking doivent être autorisés par l'inscription à l'OGN. Lors du CP (BFK), les heures de départ et d'atterrissage seront saisies automatiquement à l'aide des données OGN.

Si le planeur est équipé d'un transpondeur, l'adresse ID du FLARM doit être **obligatoirement** l'adresse hex du planeur selon le certificat d'enregistrement de l'OFAC (voir FLARM [FTD-073-Instructions-for-Continued-Airworthiness](#) point 2.7 Installation of a Mode-S Transponder or ADS-B Out Equipment).

Radar-FLARM: Un affichage spatial, sur lequel le trafic environnant est visible, apporte une sécurité supplémentaire, vu que les croisements possibles sont visibles à temps et que des procédures d'évitement peuvent être prévues. Avec les calculateurs LX9xxx, le FLARM doit être couplé avec ceux-ci.

XPDR

Vu qu'il faut toujours compter avec des approches IFR à Samedan, un transpondeur enclenché apporte une sécurité supplémentaire, vu que le planeur est aussi en partie visible pour le trafic IFR. Les vols d'onde dans l'espace aérien de classe «C» ne sont généralement possible qu'avec un XPDR.

Autre

L'utilisation de lumières à éclats est également un gain de sécurité.

La roue de queue d'appont doit être peinte en rouge ou en orange (le blanc n'est pas accepté).

Demandes

e-mail: [registration \(at\) sfvs-fsvv.ch](mailto:registration(at)sfvs-fsvv.ch)

INSCRIPTION

COURS DE PERFECTIONNEMENT (CP/BFK) 2027

CP (BFK)
Introduction au vol en montagne
Aéroport de Samedan

Veuillez envoyer l'inscription (en respectant le délai du **31 janvier 2027**) à: [registration \(at\) sfvs-fsvv.ch](mailto:registration(at)sfvs-fsvv.ch)

Nom / prénom:

Adresse exacte:

Date de naissance:

E-mail:

mobile:

Membre du groupe de vol à voile:

depuis quand:

Le planeur suivant monoplace/biplace sera emmené

type:

Immatriculation:

Adresse(s) en cas d'urgence:

Remarques - Souhait quant à l'équipe:

Question: Pouvez-vous transporter un planeur **biplace** de votre région au lieu du cours?

☐

Oui

☐

Non

➤➤➤ voir au verso, s.v.p.!

Nom (répétition)

Numéro de la licence vol à voile:

Médical valable jusqu'au:

Date de l'examen:

Expérience

Expérience totale

h:

décollages:

Durant la saison 2026

h:

décollages:

Sur le monoplace prévu durant le cours

h:

décollages:

Types de décollage autorisés:

Sur quels types de biplace avez-vous déjà fait une transition?

Motivation: Quelles sont les raisons principales de votre inscription?

PROTECTION DES DONNÉES : Par sa signature, le participant accepte que ses coordonnées (numéro de téléphone et/ou adresse e-mail) soient communiquées aux autres participants ainsi qu'aux instructeurs de vol. Le participant s'engage à n'utiliser les coordonnées qui lui ont été communiquées QUE dans le cadre du cours.

Date:

Signature du participant:

Date:

Signature du président du groupe de vol à voile:

Valable seulement avec la signature du président du groupe de vol à voile!